

CONDITIONS GÉNÉRALES – LOCATION SALLES DE COURS CYP

OBJECTIF

Les conditions suivantes régissent la location des salles de cours de CYP et vous exposent les prestations de service fournies par CYP.

HORAIRES D'OUVERTURES

Zurich et Aarau

Les salles sont à votre disposition du lundi au vendredi, de 07h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 17h00. En dehors de ces heures, nous accueillons vos manifestations moyennant le paiement d'un supplément.

Lausanne

Les salles sont à votre disposition du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 17h00. En dehors de ces heures, nous accueillons vos manifestations moyennant le paiement d'un supplément.

RÉSERVATIONS

Vous recevez de notre part un e-mail confirmant vos réservations, les prestations fournies par l'équipe CYP ainsi que les coûts qui en résultent.

ANNULATIONS

Veillez toujours nous informer par écrit de vos annulations. Les annulations communiquées 30 jours avant le début de la manifestation n'entraînent aucune pénalité. En cas de préavis plus court, les conditions suivantes sont appliquées :

29 à 15 jours : 50 % du montant de la réservation

14 à 8 jours : 75 % du montant de la réservation

7 à 0 jours : 100 % du montant de la réservation

CONDITIONS DE PAIEMENT

Après la manifestation, vous recevez de notre part une facture détaillée de l'ensemble des prestations fournies. Le délai de paiement est de 30 jours net.

RESPONSABILITÉS DE CYP

CYP n'est responsable qu'en cas d'inexécution ou d'insuffisance des prestations convenues et dans la mesure où une prestation équivalente n'a pas pu vous être proposée. La responsabilité ne s'applique qu'aux dommages directs et est limitée au maximum du montant de la rémunération convenue pour la location de la salle concernée. De même, nous déclinons toute responsabilité en cas de faute de l'utilisateur. Nous déclinons également toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets ou d'effets de valeur.

RÉCÉPTION ET REMISE DES SALLES

Zurich

La prise en charge et la restitution des salles peuvent être organisées avant le jour de l'événement. Veuillez noter nos heures d'ouverture habituelles. Si vous avez besoin de plus de temps pour installer les salles en dehors des heures d'ouverture officielles, veuillez nous en informer à l'avance.

Aarau

A Aarau vous recevrez une clé via lettre recommandée. A la fin de la manifestation, vous nous retournerez la clé en utilisant l'enveloppe de réponse préparée par nos soins. Selon la manifestation, une remise de clé peut être convenue.

Lausanne

Les salles sont à votre disposition le jour prévu à partir de 08h00. Si vous avez besoin de davantage de temps pour la préparation des salles, veuillez nous en informer. La clé pour accéder à l'immeuble et aux salles de cours CYP vous sera remise par un de nos collaborateurs sur place. A la fin de la location, la clé sera rendue à un de nos collaborateurs.

EQUIPEMENT

Les salles sont équipées de divers outils de présentation. Vous trouverez des détails à ce sujet sur notre site Web. Si vous souhaitez d'autres équipements, nous en examinerons pour vous la possibilité et vous soumettrons une offre adaptée. Si vous souhaitez un agencement particulier des tables et des chaises, vous devez les disposer vous-même à votre convenance. A la fin de la manifestation, elles doivent être replacées selon l'agencement d'origine.

UTILISATION DES SALLES / RESPONSABILITÉ

CYP veille à ce que les salles, les installations et le mobilier à votre disposition soient en parfait état. Des défauts qui seraient néanmoins constatés, doivent être immédiatement signalés à CYP. L'utilisation par vous-même et par vos hôtes doit correspondre aux normes usuelles de diligence. Le cocontractant est responsable de toute perte ou dommages causés, quel qu'en soit le type. CYP doit être informée immédiatement de tout dommage à la propriété louée ou à ses meubles et installations et doit être indemnisée intégralement par vous. En cas de perte des clés remises, vous êtes responsable de tous les frais encourus par CYP (remplacement des clés, remplacement du système de fermeture, etc.). Veuillez noter qu'il est interdit de fumer et de consommer des aliments ou des boissons (sauf de l'eau minérale) dans les salles de cours.

L'utilisation des salles se fait à vos propres risques. Il est de votre entière responsabilité de vous assurer que vous disposez d'une couverture d'assurance adéquate contre les accidents, les dommages corporels et les dommages matériels.

PARKING

Aucune place de stationnement n'est disponible dans l'immeuble. Des parkings publics sont cependant à disposition à proximité. De plus, toutes les salles de formation CYP se situent à proximité des transports publics (5 minutes à pied).

CATERING/REPAS

Nos salles ne sont pas équipées de distributeurs de boissons. De nombreuses possibilités de restauration sont disponibles à proximité. Nous vous conseillons volontiers en cas de besoin.

LIVRAISON DU MATÉRIEL DE COURS

Zurich et Aarau

Le matériel pédagogique imprimé peut être livré à l'adresse concernée jusqu'à une semaine avant le début de l'événement, sur accord préalable. Le matériel est stocké pour vous et est disponible dans la salle louée à partir de 08h00 ou sur rendez-vous.

Lausanne

Le matériel de cours imprimé peut être envoyé jusqu'à une semaine avant le début de la manifestation à l'adresse suivante : **CYP, Rue du Simplon 6, 1006 Lausanne**. Le matériel est conservé pour vous et vous le trouverez le jour de votre manifestation dans la/les salle/s respective/s.

FOR JURIDIQUE

Le droit suisse s'applique exclusivement. Le for juridique est Zurich.

Version 07/2021